

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 6 JUIN 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

N° 16-DCM-DGS-063

L'AN DEUX MILLE SEIZE & LE SIX JUIN à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 Mai 2016

**OBJET DE LA DELIBERATION : CONTRAT DE MANDAT POUR LA
REHABILITATION DE TROIS LOGEMENTS COMMUNAUX**

PRESENTS : Mmes et MM Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Bernard PEZERY - Frédéric FIORE

POUVOIRS : Daniel VESSEREAU à Bérénice BONNAL
Denis CHAMBI à Jean-Michel PEYRATOUT
Magali VINCENT à Gaëlle REBEC
Stéphane BELTRA à Marie-Paule DELAROCQUE
Jennifer DELI à Frédéric FIORE

ABSENTE : Christelle DEHAYE

SECRETAIRE DE SEANCE : Céline PRATI-AIGUIER

=====

M. Lionel RIQUELME, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :

La collectivité envisage la réhabilitation de trois logements communaux dont deux situés Rue Pierre de Courbertin et un situé à l'Espace des Arts.

Les deux premiers logements seront agréés et loués à des fonctionnaires d'Etat, et le dernier sera attribué à un employé communal faisant office de gardien pour l'Espace des Arts.

La collectivité s'est d'ores et déjà assurée de la faisabilité et de l'opportunité des réhabilitations envisagées.

Afin d'obtenir une réalisation de qualité et dans des délais maîtrisés, conformément aux dispositions de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985, la Collectivité souhaite déléguer à un mandataire le soin de réaliser cet ouvrage en son nom et pour son compte, et de lui conférer à cet effet le pouvoir de la représenter pour l'accomplissement des actes juridiques relevant du maître d'ouvrage.

La Commune souhaite s'entourer des compétences de la SPL SAGEP et de lui confier un contrat de mandat la chargeant, dans la limite du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle de 318 864 € TTC, et dans les conditions définies par le projet de convention ci-annexé, l'exercice, au nom et pour son compte de la Commune, des attributions de la maîtrise d'ouvrage visées à l'article 3 de la loi du 12 juillet 1985 susvisée, notamment s'agissant de la préparation, la signature et la gestion des marchés concourants à la réalisation du projet de réhabilitation.

Ces logements feront l'objet d'une mise aux normes complètes. Un des logements de la Rue de Coubertin sera rendu accessible aux personnes en situation de handicap.

Au vu des éléments présentés ci-dessus, il est demandé au Conseil Municipal :

- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire du Pradet à signer le contrat de mandat pour la réhabilitation de trois logements communaux.

L'exposé mis aux voix est adopté à la MAJORITÉ

25 Voix **POUR**

7 Voix **CONTRE** (Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Bernard PEZERY - Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA – Jennifer DELI)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

Acte exécutoire en application
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.

Transmis au contrôle de légalité le :

20 JUIN 2016

Publié ou notifié le : 21 JUIN 2016



Le Maire,

**Pour le Maire empêché,
L'ADJOINT,**

CHRISTIAN GARNIER
le 1er Adjoint



**Pour le Maire empêché,
L'ADJOINT,**

CHRISTIAN GARNIER
le 1er Adjoint